

LEADER

Un programme européen

pour les villes et les campagnes de Drôme des Collines Valence Vivarais

Bilan de l'année 2017

mai 2018 - N°1



Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER) est un programme européen de développement rural avec un partenariat public / privé sur un territoire défini.

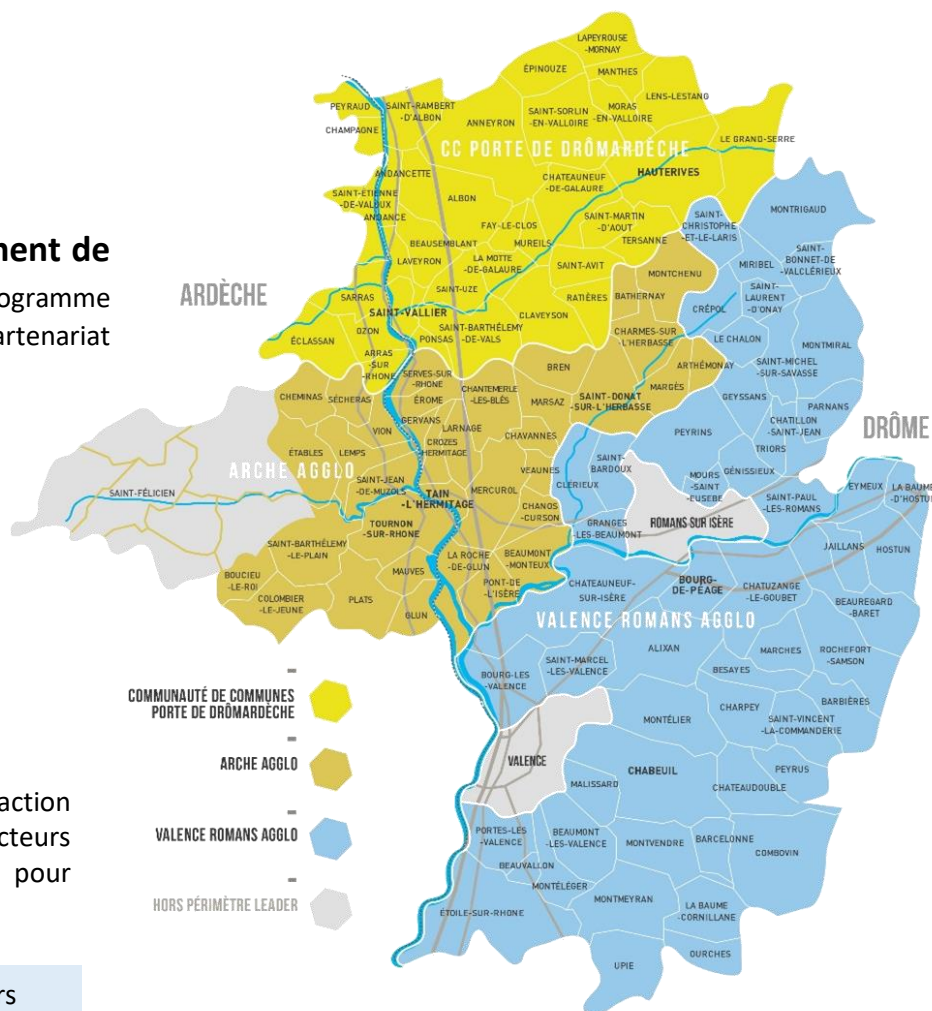
En effet, l'Europe conventionne avec les territoires pour mettre à disposition des subventions, dites « crédits LEADER ».

LEADER, ce sont aussi une organisation entre acteurs et un outil méthodologique qui permettent l'émergence et la mise en œuvre de projets innovants répondant à des objectifs de développement rural.

La plus-value du LEADER est de favoriser l'action collective, en intégrant acteurs institutionnels, acteurs privés, citoyens, membres de la société civile, pour répondre à des enjeux territoriaux.

Notre programme soutient les liens entre acteurs pour conserver la qualité de vie, le bien-être des habitants et faire émerger une organisation multi-acteurs sur l'alimentation autour de **la stratégie** :

NOURRIR LA CAMPAGNE, NOURRIR LA VILLE
Tisser des liens cohérents entre villes et campagnes à travers le renforcement des solidarités et la mise en œuvre d'une gouvernance alimentaire locale



La petite histoire du LEADER

Le dossier de candidature Drôme des Collines Valence Vivarais déposé en novembre 2014 auprès de la Région Rhône-Alpes a été accepté le 19 février 2015.

En 2015 et 2016, le Groupe d'Action Locale (GAL), instance publique/privée du programme LEADER, a mis en place une organisation et défini ses modalités d'actions (sélection et programmation).

L'année 2017 a été consacrée à la préparation du démarrage opérationnel du programme : finalisation des fiches actions, conventionnement, mise en place des outils de gestion, de communication et des instances de gouvernance.

Le 2 octobre 2017, le conventionnement du programme a été signé par la Région Auvergne Rhône Alpes, Autorité de Gestion, l'Agence de Services et de Paiement, Organisme Payeur du FEADER, la structure porteuse, ARCHE Agglo et le GAL.

Le territoire a obtenu une enveloppe de 1 802 000 € pour mettre en œuvre le programme sur ses 123 communes.

L'évaluation du programme LEADER est une exigence réglementaire du cadre européen et les GAL l'ont inscrite dans leur dossier de candidature.

De plus, l'évaluation a une place particulière dans la mise en place des projets de développement local rural. Elle doit aider au suivi et au pilotage des actions, des projets.

Les objectifs de notre évaluation sont :

- De communiquer sur le programme et les projets cohérents au regard de la stratégie,
- De répondre aux questions évaluatives validées par le Comité de Programmation et pour la durée du programme,
- De justifier de l'utilisation des fonds publics européens sur le territoire,
- De mieux utiliser les ressources pour répondre aux besoins des porteurs de projets.

Les **questions évaluatives** validées pour notre territoire sont :

- Question 1 : Comment fonctionne le partenariat public/privé sur le territoire ? Zoom sur le fonctionnement du COPROG et du GAL sur le territoire.
- Question 2 : Comment les acteurs du territoire se sont appropriés la stratégie LEADER ?

Regard croisé avec le GAL Ardèche Verte



Les membres des Comités de Programmation Ardèche Verte et Drôme des Collines Valence Vivarais ont souhaité mettre en place dans le cadre de l'évaluation un regard croisé entre les 2 GAL. Les membres de chacun des Comités sont invités à apporter un regard extérieur et bienveillant sur l'autre Comité (sur le fond et la forme du Comité).

De plus, lors de ces rencontres, chacun des membres pourra échanger sur le fonctionnement de ses instances.

Par rapport aux dossiers émergeant sur les 2 programmes LEADER :

Lorsque le dossier est financé uniquement par le GAL Drôme des Collines Valence Vivarais, des membres du Comité de Programmation d'Ardèche Verte pourront assister à l'audition du porteur de projet et porter l'information dans leur comité. La réciproque est prévue dans un objectif d'échanges de bons procédés.

Ce regard croisé sera effectif en 2018.

La Vie du LEADER

Dès sa création, LEADER a fait le pari de partenariat public-privé comme nouveau levier de développement territorial. Sur chaque territoire, ce partenariat s'exprime à travers le **Groupe d'Action Locale** (GAL).

Le GAL est l'instance de gouvernance du programme LEADER. Il se réunit au moins 1 fois par an pour faire du lien entre acteurs.

Le **Comité de Programmation** (COPROG) s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2017.

Cette instance, organe décisionnel du GAL, est chargée de piloter la mise en œuvre de la stratégie LEADER.

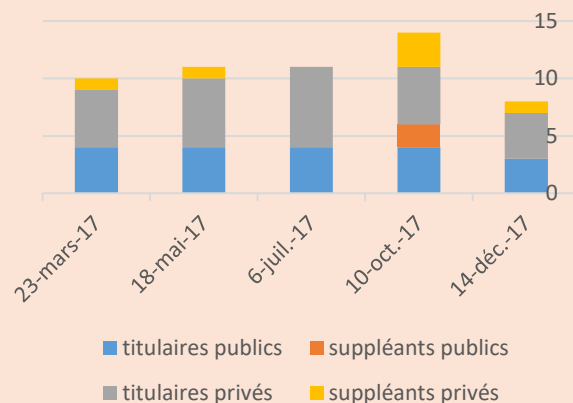
Le Comité de Programmation est composé de 30 membres (15 titulaires et 15 suppléants) issus pour 60% du collège privé et 40% du collège public.

L'ensemble des membres titulaires et suppléants sont invités à participer au Comité de Programmation sans distinction. La distinction entre titulaires et suppléants n'est effectuée qu'au moment du vote où le titulaire et le suppléant sont invités à se consulter pour avoir un vote commun.

Les membres titulaires se sont mobilisés majoritairement lors des rencontres.

La composition n'a pas évolué sur cette année. Par contre, des modifications auront lieu en 2018 pour tenir compte de l'assiduité des membres.

répartition des personnes présentes
entre titulaires / suppléants et collège
public / privé



Le **Comité Technique** regroupe les techniciens des

EPCI et des membres du Comité de Programmation. Après sa mise en place en juillet 2017, il s'est réuni le 7 septembre et le 21 novembre.

Cette instance permet d'instaurer des échanges entre les collectivités du territoire et le GAL Drôme des Collines Valence Vivarais.



Etat d'avancement du programme LEADER

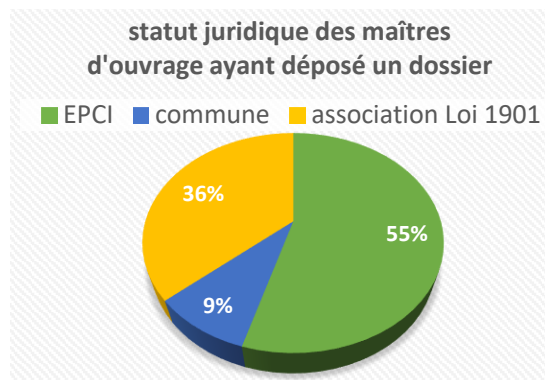
Le conventionnement n'étant intervenu qu'au 2 octobre 2017, la **sélection et la programmation** des dossiers n'ont pu être faites avant cette date.

Par conséquent, seulement 13 dossiers ont eu un accusé de réception. Sur ces dossiers, 7 sont des projets fléchés maître d'ouvrage public et 6 sont issus du privé.

Leur statut juridique est soit un EPCI, soit une commune, soit une association Loi 1901.

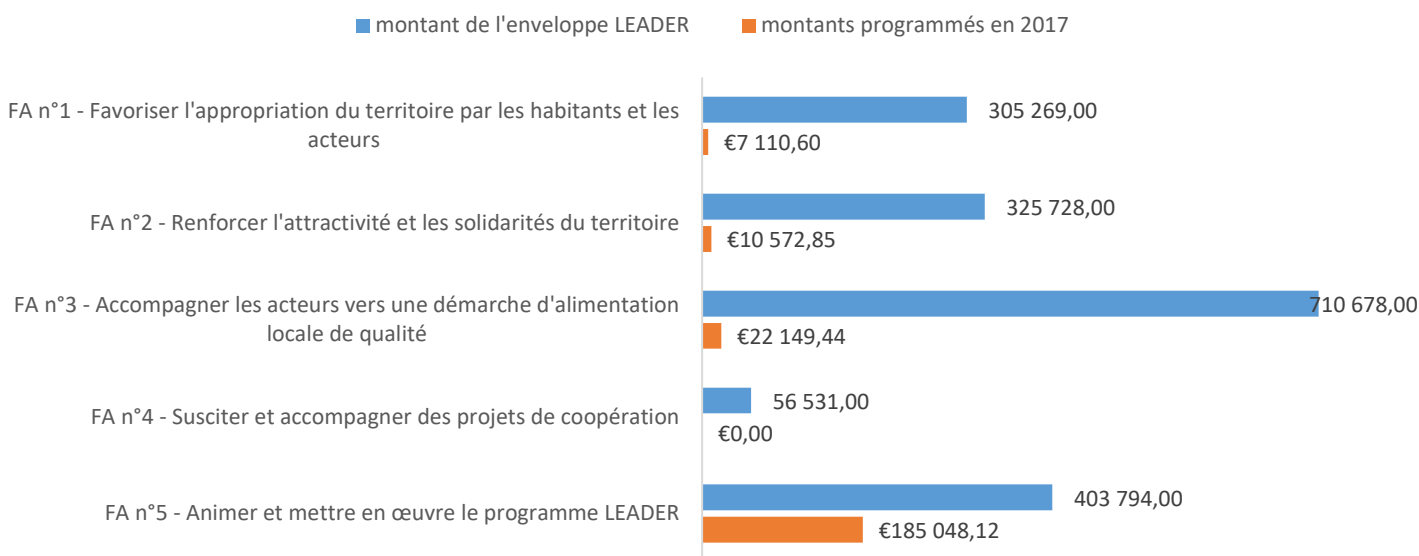
Les dossiers sont présentés en 2 étapes :

- La **sélection** : lors de cette étape le porteur de projet est auditionné pour évaluer la pertinence du projet au regard de la stratégie du programme,
- La **programmation** : c'est-à-dire l'attribution du montant de subvention.



Lors des Comités de Programmation des 10 octobre et 14 décembre 2017, 9 dossiers ont été sélectionnés et 6 dossiers programmés.

Le programme LEADER Drôme des Collines Valence Vivarais est découpé en **5 fiches actions** qui répondent à la stratégie du GAL :



Plan de financement des projets :

Un porteur de projet doit **OBLIGATOIREMENT obtenir des aides publiques** pour prétendre à des aides LEADER. On entend par *aides publiques*, les aides provenant de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, des communautés de communes et d'agglomération, des communes ou autres organismes publics. 20% d'aides publiques nationales et communautaires peut appeler jusqu'à 80% de fonds LEADER (au maximum, 1 euro d'aides publiques peut appeler jusqu'à 4 euros d'aides LEADER).

A ce jour, les dossiers déposés bénéficient de subventions des EPCI, du Conseil Départemental, de l'Agence de l'Eau. L'autofinancement des EPCI et des porteurs de projets privés qui sont reconnus organismes qualifiés de droit public équivaut à une aide publique.



1 exemple sur la fiche action 1



Valorisation et aménagement des Berges du Rhône (phase 2) – commune de CHAMPAGNE

Le projet a consisté en la création d'une nouvelle offre de services à la population sur la commune bénéficiant aux habitants de la commune, à ceux des communes voisines et aux touristes de passage.

Champagne a utilisé son Plan Local d'Urbanisme (PLU), définissant un certain nombre de projets d'aménagement structurants, dans une démarche prospective.

Après avoir réalisé une première tranche de travaux avec des aménagements et une valorisation patrimoniale, la commune de Champagne a mis en œuvre la deuxième tranche du projet. Ces travaux ont donc permis de raccorder de nouveaux équipements de loisirs, principalement à des équipements existants : mise en valeur du site du bac à traîlle, le théâtre de verdure et surtout avec les équipements du village (restaurant, crèche, école) par des cheminements doux.

Par ces aménagements, la commune a souhaité créer un lieu de vie pour les loisirs et de sensibilisation au milieu naturel à destination des habitants et des touristes en itinérance sur ViaRhôna. Les cheminements ont permis de connecter la commune de Champagne aux grands itinéraires que sont ViaRhôna et Via Fluvia.

Cohérence avec la stratégie LEADER :

Ce projet apporte une nouvelle offre de services à la population avec un espace intergénérationnel qui intègre une démarche d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et un projet de labellisation (VTT et prix rhônalpin du patrimoine).

Cette démarche prospective au départ avec le PLU prend en compte les usages de cet espace par les habitants et les touristes.

1 exemple sur la fiche action 3

Maison de quartier des ORS

Faire vivre une conserverie mobile et solidaire

Dans le cadre d'un projet coopératif, les 3 centres sociaux de la ville de Romans souhaitent faciliter l'accessibilité à une alimentation saine et locale des familles, en particulier celles en situation de précarité.

A l'aide d'un véhicule équipé, il s'agit de récupérer et de valoriser :

- les fruits et légumes de qualité, disqualifiés ou en surplus produits sur le territoire rural et agricole de l'agglomération,

- les producteurs de la filière circuits courts du territoire et dans le même temps de permettre aux habitants de les cuisiner et de les transformer sous forme de conserve.

Le projet consiste à mener une animation sur le territoire Drôme des Collines en organisant un circuit de ramassage des produits auprès des agriculteurs du territoire, en réalisant des animations sur les places de village du territoire du programme LEADER de manière régulière et lors des marchés ou d'événements, afin de proposer des ateliers de transformation en direct avec les habitants, de confectionner des recettes et de proposer ces produits à la consommation sur place ou à emporter.

L'enjeu de ce projet réside dans sa capacité à mobiliser et surtout à relier un ensemble d'acteurs économiques et sociaux de ce territoire.

Cohérence avec la stratégie LEADER :

Ce projet met en lien la ville et la campagne par l'intermédiaires des producteurs, des familles.

De plus, cet investissement donne accès à une alimentation saine et locale à un public qui peut en être éloigné.



Pour 2018, le GAL Drôme des Collines Valence Vivarais s'est donné comme **objectifs** de poursuivre les axes lancés en 2017, à savoir :

- Faire connaître et mettre en œuvre le programme LEADER à l'échelle Drôme des Collines Valence Vivarais.
- Adapter la gouvernance et l'organisation territoriale pour le bon déroulement du programme.
- Accompagner les acteurs vers une démarche d'alimentation locale.

Concrètement, ces objectifs se traduisent par :

- Une meilleure communication et coordination avec les EPCI, notamment par le Comité Technique,
- Une promotion du site internet et la mise en place d'une page d'actualités et de nouvelles pages,
- L'organisation de la réunion annuelle du GAL le 4 avril 2018 : le RÉGAL (Rencontre et échanges avec le Groupe d'Action Locale).

Contact : <http://leaderdc2v.wixsite.com/leader>

Directeur de la publication : **Frédéric de FLAUGERGUES**,
Président du GAL / Comité de Programmation

